

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans
l'enseignement agricole
(Public et privé)**

Vendredi 11 juin 2021

L'enseignement supérieur agricole : une semaine marquée par une quasi absence de nouveaux cas de Covid qu'il s'agisse des nouveaux cas de Covid confirmés (1 seul cas clinique relevé) et des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS (4 nouveaux cas contacts mentionnés).

1. Rappel méthodologique :

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence), ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS**.

Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.

Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes (notamment congés).

2. Données globales pour la semaine considérée :

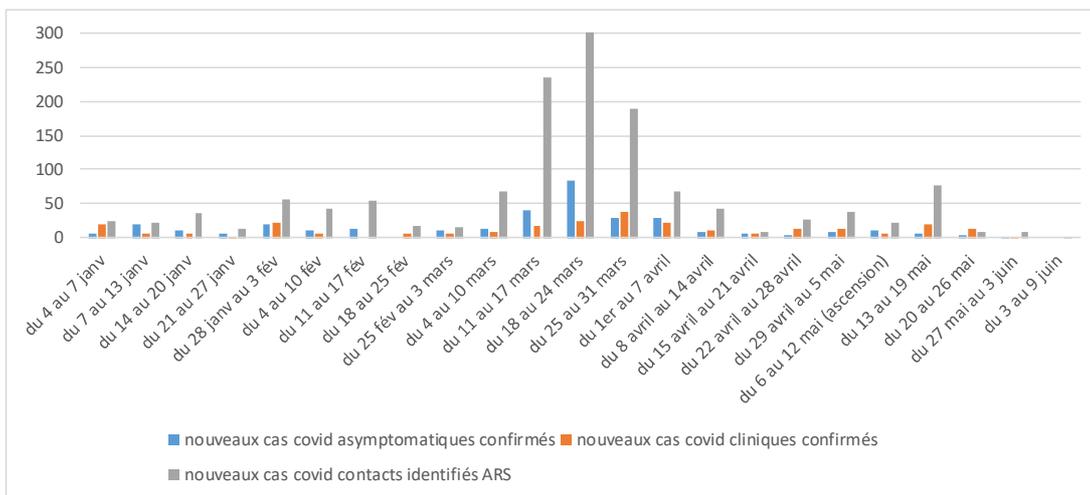
✓ Le nombre des nouveaux cas de Covid confirmés (asymptomatiques et cliniques) s'établit cette semaine à 1 seul cas (cas clinique), soit une nette baisse par rapport à la semaine précédente qui enregistrait 17 nouveaux cas.

✓ Le nombre des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS s'élève cette semaine à 4, soit également une nette baisse par rapport à la semaine précédente (14 nouveaux cas contacts ARS constatés).

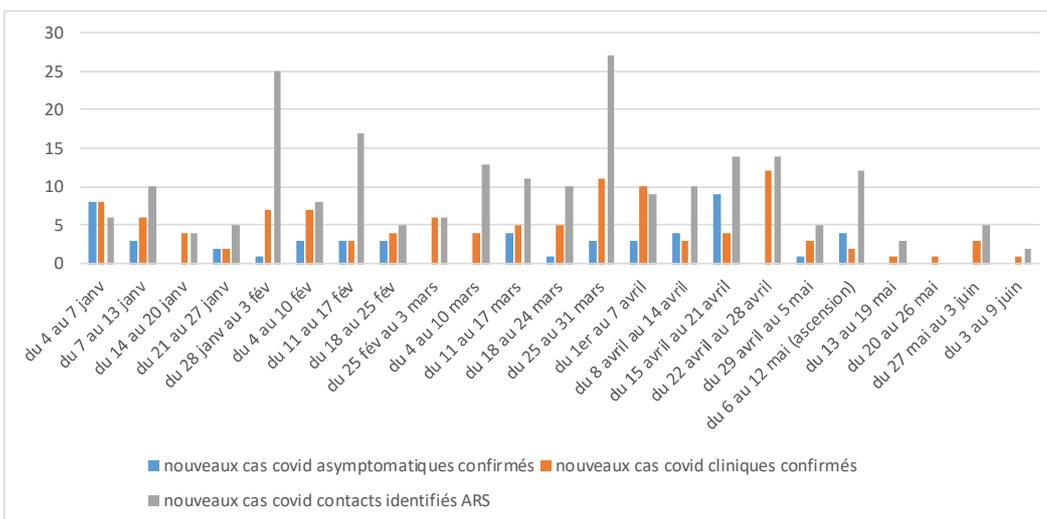
👉 Cette semaine, l'impact des nouveaux cas de porte plutôt sur les personnels (le cas clinique constaté et 2 cas contacts sur les 4 mentionnés).

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants et les personnels depuis la rentrée des congés de fin d'année.

Evolution de la Covid-19 chez les apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires, apprentis) de l'enseignement supérieur agricole :



Evolution de la Covid-19 chez les personnels (non enseignants et enseignants) de l'enseignement supérieur agricole :



3. Point sur les enseignements dans les établissements :

La circulaire du MESRI du 18 mai relative à l'élargissement des activités permises dans les établissements d'enseignement supérieur à compter du 19 mai dans le cadre de l'assouplissement des mesures sanitaires ainsi que le protocole sanitaire associé permettant l'organisation des examens et concours dans les semaines à venir ont été transmis aux établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés).

Ainsi, à compter du 19 mai, les établissements d'enseignement supérieur peuvent accueillir les étudiants dans la limite de 50% de leur capacité d'accueil globale (au lieu de 20% jusqu'à présent) et de 50% de la jauge de chaque salle (comme jusqu'à présent).

Les examens peuvent être à nouveau organisés en présentiel depuis le 3 mai, dans le cadre du strict respect du protocole sanitaire qui vient d'être actualisé et avec port du masque permanent par tous. Les concours peuvent se tenir dans les mêmes conditions. L'ensemble des gestes barrières doivent continuer à être strictement appliqués.

La FAQ ESA a été actualisée en conséquence.

La circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État a été transmise aux établissements publics d'enseignement supérieur. Cette circulaire est sans préjudice des instructions spécifiques à l'enseignement supérieur. Les instances de dialogue social des écoles seront consultées pour organiser cet assouplissement du télétravail.

La rentrée 2021 devrait, à ce stade, s'effectuer en présentiel. La FAQ ESA sera actualisée le cas échéant compte tenu de l'évolution des consignes sanitaires et des dispositions relatives aux modalités de préparation de la rentrée 2021 dans l'enseignement supérieur agricole.

L'enseignement technique agricole : une semaine marquée par une nette diminution des cas de Covid confirmés et des cas contacts identifiés par les ARS.

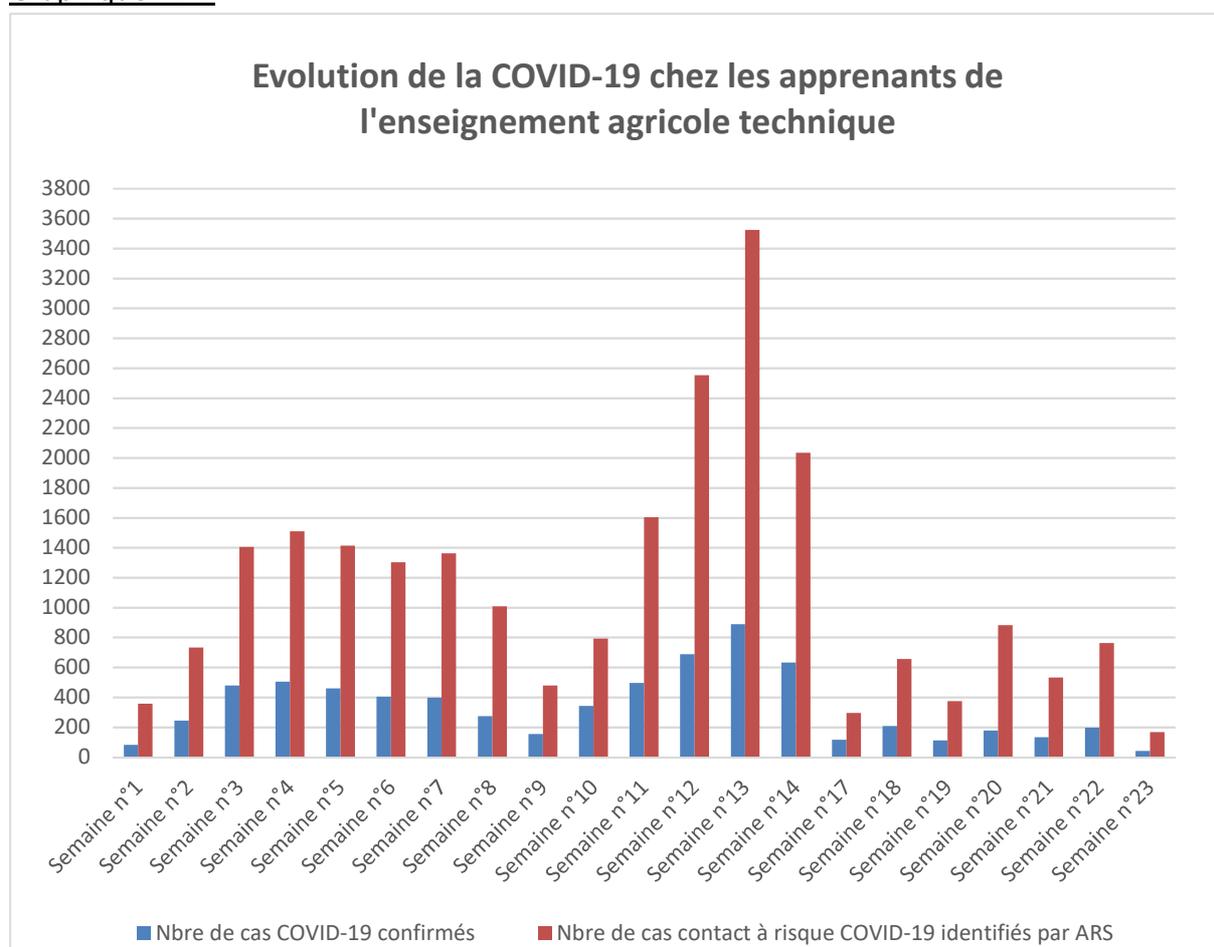
Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque¹ identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER.

Les remontées transmises par les établissements permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 806 établissements² de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 est intense.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés de fin d'année.

Depuis le 3 mai 2021, les élèves et étudiants (BTSA, CPGE) sont de nouveau accueillis dans les établissements avec un fonctionnement en demi-jauge (présence fixée à maximum 50% de l'effectif total à l'échelle de l'établissement).

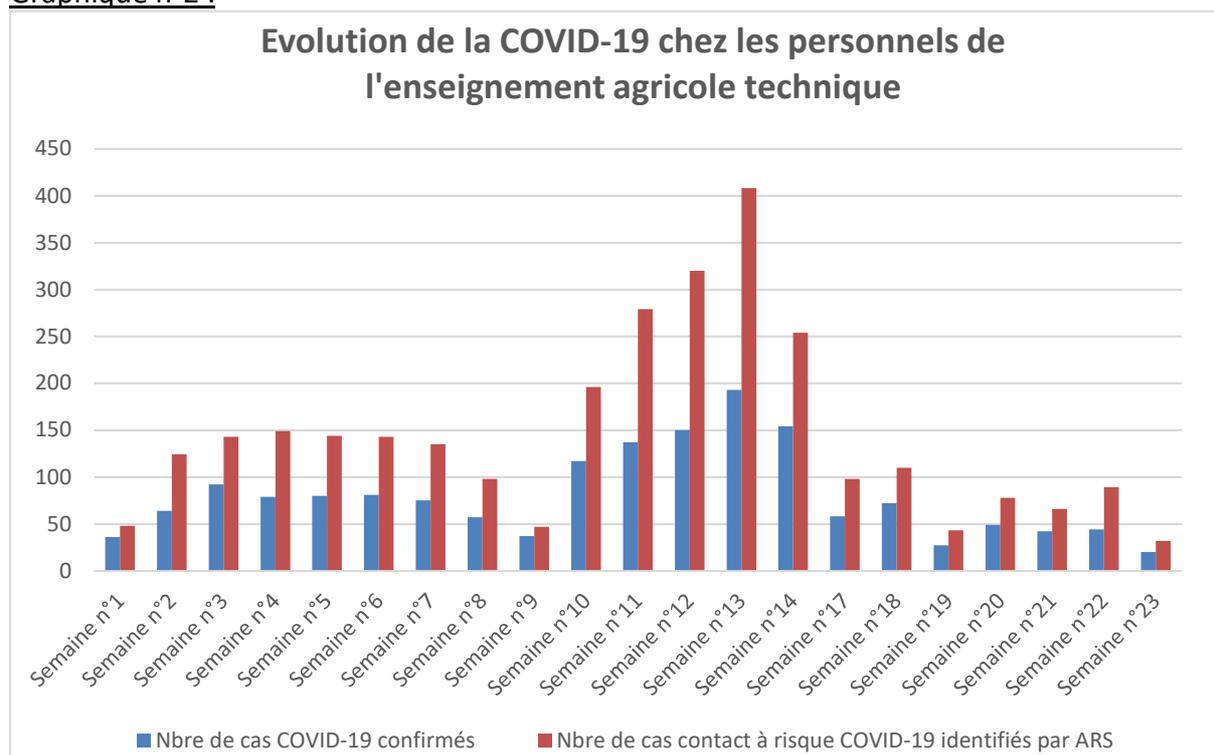
Graphique n°1 :



¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

² 217 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



1. Une nette diminution du nombre de cas contact à risque ainsi que du nombre de cas Covid est observée cette semaine.

Le **nombre de cas Covid confirmés** (61 personnes) baisse (-180 personnes par rapport à semaine-1).

Le **nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants** diminue de 139 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 171 à 32).

Cette semaine, 0.09% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Sur la même population, 0.04% sont infectés par la Covid. Ces données sont en hausse conformément à l'augmentation du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** baisse de 24 personnes par rapport à semaine -1.

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS décroît également (-653 personnes par rapport à la semaine précédente) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie de cas contact à risque : apprenants (élèves/étudiants : -534, apprentis : -59, stagiaires : -3) et personnels : -57.

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont :

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 8 contre 90 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 4 cas contre 66 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 2 contre 38 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 3 cas contre 6 ;
- **Bretagne** : cas contact à risque : 11 contre 45 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 8 cas contre 15 ;
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 98 contre 33 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 6 cas contre 15;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 21 contre 252 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 15 cas contre 36 ;
- **Pays de la Loire** : cas contact à risque : 0 contre 215 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 0 cas contre 41.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	4	3	1	-	8	1	3	-	-	4
Bourgogne-Franche-Comté	1	-	1	-	2	1	2	-	-	3
Bretagne	2	8	1	-	11	3	4	1	-	8
Centre-Val de Loire	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2
Grand Est	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Hauts-de-France	1	94	3	-	98	-	4	2	-	6
Île-de-France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Normandie	1	2	1	-	4	-	1	-	-	1
Nouvelle-Aquitaine	11	9	1	-	21	6	7	2	-	15
Occitanie	-	24	-	-	24	-	3	-	-	3
Pays de la Loire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	2	-	-	3	2	-	-	1	3
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Métropole	21	142	9	-	172	13	25	6	1	45
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	11	11	-	5	27	7	7	1	1	16
La Réunion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Polynésie Française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total DOM COM	11	11	0	5	27	7	7	1	1	16
Total général	32	153	9	5	199	20	32	7	2	61

2. Point de situation en matière de fermeture d'établissements et de classes

Sur les 806 établissements de l'enseignement agricole technique, on dénombre cette semaine:

- 6 classes fermées (-29 par rapport à semaine -1) . 5 en formation initiale scolaire et 1 en apprentissage;
- 6 établissements partiellement fermés (-21 par rapport à semaine -1) du fait de la fermeture d'une ou plusieurs classes;
- 1 internat fermé.

3. La mise en œuvre du distanciel au sein de l'enseignement agricole technique

L'ensemble des établissements de l'enseignement technique agricole est concerné par les mesures d'enseignement en mode hybride compte tenu de la nécessité du fonctionnement en demi-jauge (à l'exception des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} depuis le lundi 31 mai 2021).

4. Suivi du télétravail hors mission enseignement et éducation dans les EPLEFPA

Champ couvert : sont concernées, typiquement, les missions de gestion financière (budget, comptabilité), de gestion RH, d'appui informatique (TFR) et de secrétariat, ainsi que les missions de pilotage. Les équipes de Direction (hors CPE) sont concernées et les personnels sur l'exploitation agricole aussi.

Les personnels faisant l'objet du recensement sont les personnels de l'Etat sur dotation de l'établissement et les personnels recrutés sur budget de l'établissement (pour CFA/CFPPA essentiellement). Les personnels employés par la Région ne sont pas concernés.

Pour les EPLEFPA, les informations disponibles pour cette semaine sont :

- 33% de télétravailleurs (en métropole) parmi les agents MAA ou employés sur budget de l'établissement, hors missions d'enseignement et d'éducation (et hors personnels des collectivités).